

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 11 août 2025, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 10-2025 modifiant le règlement numéro 06-2018 relatif à la collecte et au transport des matières résiduelles.**

Ledit règlement 10-2025 est entré en vigueur conformément à la Loi, et ce, en date du 12 août 2025.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé temporairement au 86, Place du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception, ce 12 août 2025.



Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site de la Municipalité le 12 août 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12 août 2025.



Josiane Alarie
Directrice générale
et greffière-trésorière